



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention de sécurité sociale avec la Corée du Sud

Question écrite n° 58512

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la convention de sécurité sociale signée le 6 décembre 2004 entre la France et la Corée du Sud. Cette convention qui revêt une importance capitale pour attirer les investissements coréens en France et donc pour la création d'emplois dans notre pays doit désormais être ratifiée par le Parlement français pour entrer en vigueur. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer dans quels délais il envisage de faire ratifier cette convention par le Parlement.

Texte de la réponse

La convention franco-coréenne en matière de sécurité sociale signée le 25 février 2005 répond à la volonté commune des autorités des deux États d'offrir des garanties aux ressortissants d'une partie qui souhaitent s'établir sur le territoire de l'autre partie. Elle contribue directement au développement des relations économiques entre les deux pays. Les stipulations de cet accord bilatéral contenant des dispositions relevant du domaine législatif, l'accord franco-coréen est soumis à une procédure de ratification impliquant tant le pouvoir exécutif que le pouvoir législatif. Il doit d'abord faire l'objet d'une consultation interministérielle puis être examiné par le Conseil d'État avant de pouvoir être présenté par le ministre des affaires étrangères au conseil des ministres. Dans une deuxième phase, il sera examiné et adopté par chacune des assemblées. C'est alors que pourra être établi l'instrument d'approbation transmis à l'autre partie en vue de l'informer de l'accomplissement par la France du processus d'approbation. Dès réception de l'instrument français par la partie coréenne et réception de l'instrument coréen par la partie française, le texte de cette convention sera alors en vigueur et publié dans les meilleurs délais au Journal officiel afin de le rendre opposable aux tiers.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58512

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1805

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4521